



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 23 septembre 2014

Président : Monsieur Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Mme Claudette TISSOT et Mme Josette CHAUTARD

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Sandrine AUGÉAT – Danielle JOUSSELIN – Francelyne BADOT – Françoise JEANDOT – Céline BESSONNAT
MM. Michel BADOT – Vincent CAILLET – Jean-Patrick BROUX – Pierre-Jean MONIER – Yves LOMBARD

Absents : excusés : Mme Sylvie SAUNIER pouvoir Céline BESSONNAT – M. Vincent NICOT –

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

POINT FINANCIER :

Mme Josette CHAUTARD présente à l'assemblée un état des comptes pour chaque section.

Concernant l'investissement, une grande partie des travaux et achats sont réalisés, reste essentiellement le remplacement des menuiseries de l'école.

En recettes, les subventions concernant la création de la classe supplémentaire ont été reçues pour la plupart.

L'année scolaire 2013-2014 étant achevée, le bilan définitif du restaurant scolaire est présenté. Il est déficitaire d'environ 7 000 €. Une amélioration est attendue pour l'année scolaire en cours d'une part, par la diminution des charges (personne recrutée en contrat aidé, remboursement du four arrivant à échéance) et l'augmentation des recettes d'autre part (fréquentation des élèves en hausse).

Le Bilan de la garderie périscolaire est déficitaire d'environ 8 000 € dû majoritairement aux charges de personnel importantes.

REVISION DU POS :

Mme Claudette TISSOT définit POS (Plan d'Occupation des Sols) et PLU (Plan Local d'Urbanisme) et détaille les différentes zones du POS de BAUDRIERES.

Elle précise qu'une révision avait été engagée en 2008 puis suspendue en 2010.

La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014 met fin au POS. En l'absence de transformation du POS en PLU au 1er janvier 2016, le POS devient caduc et le territoire qu'il couvre se voit appliquer le RNU (Règlement National d'Urbanisme) sans retour au document antérieur. Les dispositions du POS restent en vigueur jusqu'à l'approbation du nouveau PLU, si la procédure est lancée au plus tard le 31 décembre 2015 et achevée au plus tard 3 ans après la publication de la loi (soit le 27 mars 2017). La commune de Baudrières étant concernée par cette mesure, le conseil municipal se donne le temps de la réflexion. Il reporte à la prochaine réunion la décision de réviser le POS dans l'attente d'informations complémentaires.

VANDALISME ET CAMBRIOLAGE :

Suite à l'augmentation des cambriolages et des actes de vandalisme sur notre commune, M. le Maire propose de demander l'intervention au prochain Conseil des gendarmes de la Brigade de Saint Germain du Plain afin de mettre en place différentes actions de lutte contre ce fléau (opération tranquillité vacances, voisins vigilants etc...)

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI :

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement pour 6 mois du contrat aidé de M Pascal MOINE à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 1er novembre 2014.

MODALITES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Le Conseil maintient pour 2015 les tarifs de location des salles communales. Les modalités de location changent pour 2016 : les associations seront prioritaires pour les réservations. La réunion pour le calendrier des manifestations aura lieu lors du premier trimestre de l'année N-1 soit 2015. Le lendemain de cette réunion, le calendrier sera ouvert aux réservations pour les habitants de Baudrières. Ce n'est qu'à partir du 1er juillet 2015 que les habitants extérieurs à la commune pourront s'inscrire.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire rend compte des différentes annonces et remerciements reçus en mairie et informe du succès de la fête du troquis (un bilan financier sera présenté ultérieurement).

Il informe que Mme Marie-Claude JARROT, maire de Montceau Les Mines, est la nouvelle présidente de l'Association des Maires de Saône et Loire.

Il évoque la demande de l'association « le Petit Arlequin » de disposer de la salle polyvalente pendant la période hivernale. Etant donné la fragilité du parquet, le Conseil refuse le prêt de cette salle pour des activités de cirque qui pourraient détériorer le sol.

Concernant la rentrée scolaire 2014/2015, les nouvelles activités périscolaires se sont mises en place sans problème et on constate une bonne participation des enfants. Une réunion est prévue avec les animatrices et M Marc PLATRET pour l'organisation de la prochaine période.

Les nouveaux ordinateurs sont installés à l'école.

TRAVAUX :

- A l'Eglise, les poutres de soutènement endommagées ont été changées et le bâtiment va être traité contre une invasion de mouches
- Suite à l'affaissement de la route à l'Etang de la Verne, le montant de la remise en état est estimé à 9 000 € TTC (maçonnerie et réfection). En ce qui concerne la pêche de l'étang, les travaux ont été exécutés et la pêche est prévue pour début novembre.
- La fabrication de meubles sur roulettes pour la bibliothèque est en cours : les élèves du lycée Thomas Dumorey vont les réaliser pour un montant d'environ 500 €.

BULLETTIN :

La commission Communication s'est réunie. Les tâches pour la rédaction des articles ont été réparties. Une prochaine réunion est prévue le 30 octobre pour la mise en forme du bulletin.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Concernant la voirie, l'entreprise Guinot est retenue pour les travaux (2014) et l'entreprise Colas pour le point à temps. De plus, cette entreprise devra reprendre les travaux de réfection sur les 3 routes : Vernay Girard, Bourbouillons et Chevanys. Les travaux sont prévus à partir du 29 septembre.
- La commission communication de la communauté de communes a décidé de réaliser un bulletin de 6 à 8 pages qui relatara les événements importants de chaque commune. Le tirage est prévu début février.

M Jean-Patrick BROUX rend compte de la visite de Melle BEGUIOT (Service Assainissement du Conseil Général). On constate sur les 2 lagunes la présence de lentilles. Il est urgent également de signifier aux habitants du bourg qu'il est absolument interdit de jeter des lingettes dans l'assainissement collectif. Celles-ci ne se désagrègent pas contrairement à ce qui peut être dit dans la publicité.

Suite à la réunion du SICED de ce jour, une baisse de 0,47% des ordures ménagères est constatée. Un programme de prévention « diminution des déchets » se met en place : poursuivre le compostage – réduire le gaspillage alimentaire etc... Son objectif étant de réduire de 7% le tonnage des ordures.

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif seront obligatoires sur 46 communes : 1500 installations présentent des risques pour l'environnement. L'agence de l'eau sera sollicitée pour des aides financières.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 18 novembre à 20h.

Le Maire,

Cédric DAUGE